



COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Séance du jeudi 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de BELVEZET (Gard) régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe GUILLAUMONT Maire.

Etaient présents : Rodolphe Guillaumont, Pierre-Yves Traynard, Catherine Dufaud, Didier Muffat-Jeandet, Martine Eugène, Laurence Caron

Absents excusés : Catherine Domenichini, Éric David, Michel Lafont

Procuration : Catherine Domenichini donne pouvoir à Martine Eugène, Éric David donne pouvoir à Didier Muffat-Jeandet.

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de votants : 08

Date de convocation : 3 octobre 2025

Ouverture de la séance du conseil à 19h30

Le quorum étant atteint, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : il est proposé Martine Eugène. **Approuvé à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR :

Point N°1	Approbation du procès-verbal du 31 juillet 2025	
----------------------	--	--

Tous les membres du conseil municipal ont reçu et ont été invités à lire le projet du procès-verbal de la séance du 31 juillet 2025. Celui-ci n'appelle aucune remarque.

Approuvé à l'unanimité

Point N°2.a	Réhabilitation de la mairie : demande de subvention	
------------------------	--	--

Le maire propose à l'assemblée de reporter ce point à une séance fixée au 22 octobre. En effet, des éléments faisant partie du montant subventionnable de l'opération sont manquants (coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, bureau de contrôle, géotechnicien). Les consultations correspondantes ont été lancées par le maître d'œuvre.

Report accepté à l'unanimité

Point N°2.b	Réhabilitation de la mairie : Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre	054/2025
------------------------	---	-----------------

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 040/2025 du 19 juin 2025, la SCOP Ecostudio a été retenue pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la mairie

Il indique à l'assemblée que l'avant-projet définitif de la réhabilitation de la mairie a été remis par Ecostudio fin septembre avec une enveloppe prévisionnelle HT des travaux de 866 163,00 € HT. Le taux de rémunération d'Ecostudio étant de 10,95%, le montant du marché de maîtrise d'œuvre est de 94 844,85 € HT.

Approuvé à l'unanimité

Point N°3.a	Affouage 2025/2026 – Approbation du rôle des affouagistes	055/2025
------------------------	--	-----------------

Le maire informe l'assemblée que suite à l'appel à candidature effectué au cours du mois de juillet 2025 pour la réalisation d'une nouvelle campagne d'affouage, onze personnes se sont inscrites et qu'il y a lieu d'approuver le rôle correspondant.

Approuvé à l'unanimité

Point N° 3.b	Affouage 2025/2026 – Fixation de la taxe d'affouage	056/025
-------------------------	--	----------------

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer la taxe d'affouage par lot et propose à l'assemblée d'appliquer la même taxe que pour les affouages précédents à savoir 150,00 €. Il indique que la taxe sera payable auprès du trésorier principal d'Uzès à réception de l'avis des sommes à payer adressé à chaque affouagiste

Approuvé à l'unanimité

Point N°4	Adhésion au service d'affectation temporaire du Centre de Gestion	057/2025
----------------------	--	-----------------

Le maire indique à l'assemblée que le Centre de gestion du Gard propose un service d'affectation temporaire qui lui permet de mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires et/ou saisonnières, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet. Pour bénéficier de ce service, il suffit d'y adhérer. Il n'y a pas d'engagement financier tant que la collectivité ne sollicite pas la mise à disposition d'un agent.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5	Décisions du maire prises par délégation	
----------------------	---	--

- Décision D-25-07 : approbation du devis de l'ONF d'un montant de 648,00 € TTC pour la délimitation des lots d'affouage 2025/2026, cartographie et prescription des clauses particulières de coupe
- Décision D-25-08 : approbation du devis de la Compagnie des Arts en Délire d'un montant de 600,00 € TTC pour la représentation « Le tour du monde de Camélia » le dimanche 7 décembre 2025 (Noël des enfants de la commune)

Point N°6	Questions et informations diverses	
----------------------	---	--

- Les entretiens pour le recrutement de l'agent technique qui remplace Olivier Chabrol ont lieu le 14 octobre 2025 en mairie.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 19h52

Le Maire
Rodolphe GUILLAUMONT



La secrétaire de séance
Martine Eugène

